

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20200214-D_2020_2_5-DE 8, place du champ de foire

Reçu le 26/02/2020

16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :

D_2020_2_5

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 17

Objet : Convention de mise à disposition d'un local à IdéoConcept

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

L'an deux mille vingt, le vendredi 14 février à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 07 Février 2020

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur PONTINI Daniel

Pouvoirs :

Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BERCHENY Dorian, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Dans le cadre de son soutien aux entreprises et dans l'attente du projet de réhabilitation de la gare, la commune de Mouthiers-Sur-Boëme met à disposition de nouveaux locaux professionnels temporairement pour maintenir l'activité sur la commune.

Sont mis à disposition de la société IDEO CONCEPT à Monsieur ALBERT Julien :

Au sein de la MJC - 3 Place Simon Dugaleix - 16440 Mouthiers-Sur-Boëme

- Un bureau + 2 tables
- un local de stockage à l'ancienne menuiserie (2 m²)

La convention sera conclue pour une durée d'un an. Elle sera reconduite par tacite reconduction.

Les conditions financières :

Un bureau, deux tables ainsi que le local de stockage sont mises à disposition moyennant un loyer de 65,00€.

Une caution d'un mois est demandée avec le premier loyer.

En cas de dégradation des biens mis à disposition, la caution ne sera pas restituée à la société. Elle devra effectuer à ses frais les réparations qui deviendraient nécessaires par suite, soit de défaut d'exécution des réparations locatives, soit de dégradations résultant de son fait ou de celui de son personnel.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention avec la société IDEO CONCEPT - Monsieur ALBERT Julien.

AR PREFECTURE
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le
Maire à signer la convention avec la société IDEO CONCEPT - Monsieur ALBERT
Reçu le 26/02/2020
Julien.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/02/2020, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **26/02/2020**

